

Séance plénière du Parlement de Wallonie

Mercredi 21 février 2024 à 14h

Développement de questions urgentes et de questions d'actualité

Examen d'un projet de décret

Désignation d'experts au sein du Collège non permanent

Examen de projets de motion sur six thématiques

Modification du Règlement spécifique au Médiateur et de son Règlement d'ordre intérieur

Approbation de l'accord de coopération entre le Parlement de la Communauté française et le Parlement wallon relatif au service de médiation commun

Ce mercredi 21 février 2024, le Parlement de Wallonie se réunira en séance plénière à 14h.

La séance débutera avec le développement des questions urgentes et d'actualité. La liste des questions d'actualité sera accessible dès 8h30 et la liste des questions urgentes dès 13h sur le site web du Parlement.

Ensuite, les parlementaires procéderont à l'examen d'un projet de décret ayant pour objet la sécurité d'exploitation des barrages-réservoirs (Doc. 1571).

La séance se poursuivra avec la désignation de deux experts en vue de la constitution du Collège non permanent, en application de l'article 24, § 3, de la loi du 7 février 2014 organisant le vote électronique avec preuve papier.

Des projets de motion seront examinés sur six thématiques.

Les votes interviendront à l'issue des travaux.

Une modification du Règlement spécifique au Médiateur (Doc. 1622) et de son Règlement d'ordre intérieur (Doc. 1627) ainsi que l'approbation de l'accord de coopération entre le Parlement de la Communauté française et le Parlement wallon relatif au service de Médiation commun (Doc. 1621) clôtureront les votes.

Il vous est loisible d'obtenir plus d'information auprès de Mme Bénédicte Lebrun, responsable a.i. de la Direction des relations extérieures (081.25.13.10 ou b.lebrun@parlement-wallonie.be).